SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX OUVEZE-PAYRE COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 10 DECEMBRE 2020

Etaient présents :

Commune d'Alissas: Madame Bacconnier, Monsieur Leynaud

Commune de Baix : Monsieur Negre

Commune de Chomérac : Messieurs, Giraud, Amblard Commune de Cruas : Madame Cotta, Monsieur Reynaud, Commune de Flaviac : Madame Bernard, Monsieur Tonkens Commune de Meysse : Messieurs Mazzini, Rochette Commune de le Pouzin : Messieurs Vignal, Ambert,

Commune de Rochemaure : Monsieur Henri David Commune de Rochessauve : Madame Mouton, Madame Vidal

Commune de Rompon: Monsieur Dutrieux,

Commune de St Bauzile : Messieurs Rossetti, Heyraud Commune de Julien en St Alban : Messieurs Fougeirol, Rouby

Commune de St Lager Bressac : Madame Vincent, Monsieur Rousson

Commune de St Martin sur Lavezon : Messieurs Arto, Pasero Commune de St Symphorien Sous Chomérac : Monsieur Aurias Commune de St Vincent de Barrès : Messieurs Chanal, Chaize

Excusés: Mr Boyer, Mr Bernard, Mr Vernet, Mr Jourdan

Absents: Mr Faure, Mr Vivat, Mme Labeille, Mme De Clercq

Pouvoirs: Mr Boyer a donné pouvoir à Monsieur Negre

<u>Assistaient également à la réunion</u>: Technique: Messieurs Alligier, Chazot Administratif: Madame Noharet.

Le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte.

Approbation de Compte rendu du 12/11/2020

Aucune observation étant faite, le compte rendu est approuvé à l'unanimité des présents

Désignation secrétaire de séance : Monsieur Christophe Vignal

Ordre du jour

Prix de l'eau 2021 Abonnements 2021 Autres tarifs Aide exceptionnelle aux collectivités suite aux intempéries Divers :

- Information mise à disposition CAPCA
- Projet de Service

Prix du mètre cube d'eau sur les communes de Alissas, Baix, Chomérac, Cruas, Flaviac, Le Pouzin, Rochessauve, Rompon, St Bauzile, St Julien en St Alban, St Lager Bressac, St Symphorien Sous Chomérac, St Vincent de Barrès

Monsieur le Président fait part du débat qui a eu lieu dans le cadre de la commission des finances du 24/11/2020, concernant le prix du mètre cube d'eau.

La Commission propose une augmentation de 0.5 cts €/m3 afin de prendre en compte :

- D'une part le coût du service, et les charges afférentes.

- D'autre part, l'accroissement de l'activité sur l'ensemble du territoire syndical.

Un débat s'engage et après en avoir délibéré à : 28 voix pour, 1 contre, 0 abstention, le Comité Syndical décide :

- de fixer le prix du mètre cube d'eau à 1.35 €/HT à partir du 1er janvier 2021

A ces tarifs, il faut ajouter :

- La redevance sur la préservation des ressources en eau (Redevance prélèvement fixée en fonction de la consommation de l'année précédente divisée par le volume d'eau distribué sur 12 mois et reversée à l'agence de l'eau).
- Redevance pollution dont le montant est : 0.28 € au m3 (reversée à l'agence de l'eau).
- TVA de 5.5 %.
- Charge le Président des démarches nécessaires.

Prix du mètre cube d'eau sur les communes de Meysse et Rochemaure

Monsieur le Président fait part du débat qui a eu lieu dans le cadre de la commission des finances du 24/11/2020 concernant le prix du mètre cube d'eau pour les communes de Meysse et Rochemaure.

La Commission propose de laisser le prix inchangé, soit 1.45 € HT Un débat s'engage et après en avoir délibéré à 28 voix pour, 1 contre, 0 abstention, Le Comité Syndical décide :

- de fixer le prix du mètre cube d'eau à 1.45 € HT à partir du 1er janvier 2021.

A ces tarifs, il faut ajouter :

- La redevance sur la préservation des ressources en eau (Redevance prélèvement fixée en fonction de la consommation de l'année précédente divisée par le volume d'eau distribué sur 12 mois et reversée à l'agence de l'eau).
- Redevance pollution dont le montant est : 0.28 € au m3 (reversée à l'agence de l'eau)
- TVA de 5.5 %.
- Charge le Président des démarches nécessaires.

Prix du mètre cube d'eau et abonnement sur les communes de St Martin Sur Lavezon et St Pierre la Roche

Monsieur le Président fait part du débat qui a eu lieu dans le cadre de la commission des finances du 24/11/2020, concernant le prix du mètre cube d'eau.

La Commission propose de laisser le prix du m3 à 1.70 €/HT Un débat s'engage et après en avoir délibéré à 28 voix pour, 1 contre, 0 abstention,

le Comité Syndical décide :

- de fixer le prix du mètre cube d'eau à 1.70 €/HT à partir du 1er janvier 2021
- de fixer le coût de l'abonnement (partie fixe) à 160.78 € HT par an.

A ces tarifs, il faut ajouter :

- La redevance sur la préservation des ressources en eau (Redevance prélèvement fixée en fonction de la consommation de l'année précédente divisée par le volume d'eau distribué sur 12 mois et reversée à l'agence de l'eau).
- Redevance pollution dont le montant est : 0.28 € au m3 (reversée à l'agence de l'eau).
- TVA de 5.5 %.
- Charge le Président des démarches nécessaires.

Prix des Abonnements (partie fixe) sur les 15 communes

Monsieur le Président fait part du débat qui a eu lieu dans le cadre de la commission des finances du 24/11/2020 concernant le prix des abonnements sur toutes les communes. La Commission propose de laisser le même montant que en 2020.

Un débat s'engage et après en avoir délibéré à : 29 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

Le Comité Syndical décide :

de fixer le tarif annuel des abonnements comme suit à partir du 1^{er} janvier 2021

Diamètre 15		80.00 HT Euros
Diamètre 20	:	134.47 HT Euros
Diamètre 25	:	168.58 HT Euros
Diamètre 30		234.84 HT Euros
Diamètre 40	:	320.46 HT Euros
Diamètre 50	:	370.16 HT Euros
Diamètre 60	•	425.03 HT Euros
Diamètre 80	:	529.66 HT Euros
Diamètre 100	:	634.29 HT Euros

A ce tarif, se rajoute la TVA de 5.5 %

- Charge le Président des démarches nécessaires.

Tarifs pour les prestations assainissement

Monsieur le Président fait part du débat qui a eu lieu dans le cadre de la commission des finances du 24/11/2020 concernant le prix des prestations assainissement.

La Commission propose 1,50 € H.T/par an et par abonné pour toutes les communes. Ce coût forfaitaire comprend la relève des compteurs et l'ensemble des documents transmis par le syndicat aux différentes communes et communauté d'agglomération nécessaires à la facturation assainissement :

Rôles : facturations réelles et estimées, déménagements, changements de compteurs, annulations, retardataires..., tableaux récapitulatifs correspondants à chaque rôle.

Un débat s'engage et après en avoir délibéré à 29 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le Comité Syndical, décide d'appliquer les prix des prestations suivants :

1,50 H.T. /par an et par abonné pour toutes les communes.

Tarifs frais nouveaux suite à demande des abonnés ou pénalités pour fraude

Suite à la commission des finances du 24 /11/2020, Il est proposé d'instaurer des tarifs à appliquer à l'abonné lors du constat de fraude pour vol d'eau, bris de scellé, ou demande d'étalonnage pour un compteur non défectueux de la part de l'abonné.

Pénalité pour vol d'eau : 500 € HT Pénalité pour bris de scellés : 250 € HT

Frais pour étalonnage de compteur non défectueux : 100 € HT

Un débat s'engage et après en avoir délibéré à : 29 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

Le Comité Syndical décide :

- D'instaurer les pénalités pour vol d'eau à 500 € HT
- Pénalité pour bris de scellés : 250 € HT
- Frais pour étalonnage de compteur non défectueux : 100 € HT
- De fixer ces nouveaux tarifs à partir du 1er janvier 2021.
- Charge le Président des démarches nécessaires.

Tarifs pour suivi travaux

Suite à la commission des finances du 24/11/2020, un débat a eu lieu concernant un tarif forfaitaire concernant l'étude et suivi de travaux.

Lors de la réalisation de branchements et travaux neufs à la demande des abonnés le personnel du syndicat réalise les études, le chiffrage et le suivi des travaux. Il est proposé à l'assemblée de voter un tarif forfaitaire s'appliquant à chaque opération réalisée sur demande de l'abonné et donnant lieu à un devis.

Tarif forfaitaire proposé : « étude et suivi de travaux » 6 % du montant HT du devis concerné.

Un débat s'engage et après en avoir délibéré à 29 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

Le conseil syndical décide de proposer le tarif forfaitaire proposé : « étude et suivi de travaux » 6 % du montant HT du devis concerné.

Charge le président des démarches nécessaires.

Engagement des dépenses d'investissement 2021

Monsieur le Président rappelle qu'avant le vote du budget, l'exécutif peut engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Soit un montant de 453 900 €

Après en avoir délibéré, à 29 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le Conseil Syndical :

- Décide, concernant la section d'investissement du budget principal d'autoriser le président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dès le 1^{er} janvier 2021 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2020.
- Donne pouvoir à Monsieur le Président pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Aide exceptionnelle

Monsieur le Président fait part d'une sollicitation concernant une démarche d'aide par les collectivités d'eau potable au profit des collectivités équivalentes durement touchées par les intempéries survenues en octobre dernier dans les Alpes-Maritimes. Monsieur le président présente le projet et soumet au conseil l'octroi d'une aide qui permettrait de les soutenir.

Concernant cette délibération, nous prendrons les dispositions pour l'année 2021, car nous n'avons pas toutes les informations.

Divers:

Travaux en cours : Monsieur Leynaud laisse la parole à Monsieur Alligier pour faire un point sur les travaux en cours et à venir.

Le renouvellement réseaux sur la commune du Pouzin les travaux ont débuté, en coordination avec La CAPCA. Sur la commune de St Symphorien Sous Chomérac : Mairie et « Les Grads », les travaux vont démarrer au mois de janvier.

Sur la commune de Rochemaure, Rue de la Gare le renouvellement de réseau, les travaux vont démarrer. Sur la commune de Cruas quartier les llons, les travaux vont débuter début d'année 2021.

Projet de service en coordination avec la CAPCA

Monsieur Leynaud présente la convention de mise à disposition partielle d'un fonctionnaire territorial : Monsieur Guillaume Alligier sera mis à disposition partiellement en vue d'exercer les fonctions de directeur de projet. Sa mission consistera en lien avec la Direction Générale et le pôle eau, à définir, puis mettre en œuvre le projet territorial d'exercice de la compétence eau potable Une fois celui-ci validé par le conseil communautaire.

Avant de clôturer la séance Monsieur Leynaud Président souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à tout le monde.

L'ordre du jour étant terminé la séance est levée à 19 h.

ZI Le Poty

Secrétaire de Séance

Christophe Vignal

Le Président

Jean Leynaud

ZI LO POLIZIN
TOL. D4 75 63 81 29
syndicat@slop07.fr

POTABLE OUNEZ